

Nikolaipplatz 4/1, AT-8020 Graz  
Tel: +43 316 323554-0, Fax: +43 316 323554-4  
information@ecml.at, www.ecml.at

Graz, le 15 juin 2026

**OBJET : Nomination des participant·es à l'événement d'apprentissage par les pairs du CELV et de la CE**

« Assurer un avenir durable aux langues régionales et minoritaires : modèles et stratégies linguistiques pour les classes multilingues » dans le cadre de l'action conjointe du CELV et de la Commission européenne « Méthodologies et évaluation innovantes dans l'apprentissage des langues », 19-20 novembre 2026

---

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lieu :</b>                               | Valence, Espagne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Dates :</b>                              | 19-20 novembre 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Participants :</b>                       | 1 délégué·e par État membre du CELV et de l'Union européenne, nommé·e par les autorités nationales de nomination                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Langues de travail :</b>                 | anglais, espagnol et valencien. Une interprétation simultanée sera assurée de l'espagnol et du valencien vers l'anglais, mais pas dans l'autre sens.<br><br>Tous les participant·es devraient avoir une compréhension orale de l'anglais de niveau B2 ou plus tel que défini dans le Cadre européen commun de référence pour les langues; voir formulaire de nomination ci-joint. |
| <b>Date limite de nomination :</b>          | le 10 septembre 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Information relative à l'évènement :</b> | <a href="http://www.ecml.at/2026peerlearning">www.ecml.at/2026peerlearning</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet de l'évènement</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

À la suite de l'introduction d'une réforme majeure par les autorités éducatives valenciennes en 2025, cet événement d'apprentissage par les pairs de deux jours, organisé les 19 et 20 novembre, offre aux participant·es une occasion unique de s'engager dans un contexte politique rare et particulièrement instructif, tout en inscrivant leurs propres expériences dans une perspective européenne élargie.

Le cas valencien apporte des éclairages concrets sur la manière dont les cadres juridiques, la différenciation territoriale, les mécanismes de consultation parentale et les réalités de la classe interagissent dans la gouvernance d'une langue régionale et minoritaire, permettant de dégager des enseignements directement pertinents pour d'autres contextes multilingues et de langues minoritaires. L'évènement combinera une analyse approfondie du contexte spécifique valencien avec des échanges structurés entre les participant·es issu·es des États membres du CELV et de l'UE, favorisant l'apprentissage mutuel, la comparaison critique des modèles et l'identification de stratégies

transférables pour soutenir les langues régionales et minoritaires dans les classes multilingues. Des visites d'écoles, des discussions sur les politiques et des échanges entre praticien·nes permettront en outre aux participant·es de dépasser les cadres abstraits et d'observer des mises en œuvre dans le monde réel, renforçant ainsi leur capacité à adapter des approches éprouvées à leurs contextes nationaux ou régionaux respectifs.

## Contexte et justification

Les langues régionales et minoritaires (LRM) sont confrontées à travers l'Europe à un défi commun et croissant : comment assurer une transmission et une utilisation significatives dans des environnements éducatifs de plus en plus multilingues, diversifiés et façonnés par les changements démographiques. Une politique efficace d'éducation aux langues doit concilier la protection de la vitalité des LRM, la prise en compte des origines linguistiques des apprenant·es, l'intégration des communautés nouvellement arrivées et la garantie que l'ensemble des élèves acquiert une véritable maîtrise des deux langues officielles (le valencien et l'espagnol) et d'au moins une langue étrangère, principalement l'anglais en tant que langue clé du programme scolaire.

## Le contexte valencien

La communauté valencienne (Espagne) constitue un cadre exceptionnel pour cette discussion. En tant que territoire bilingue co-officiel, elle est régie depuis 1983 par la *Llei d'Ús i Ensenyament del Valencià* (Loi 4/1983 sur l'usage et l'enseignement du valencien), qui a introduit une distinction fondamentale restant unique dans le contexte espagnol : une division territoriale formelle entre **les zones à prédominance linguistique valencienne** et **les zones à prédominance linguistique espagnole** (articles 35-36). Ce zonage détermine le cadre juridique de l'enseignement des langues dans les écoles et reflète directement le concept de « zones perdues » et de communautés isolées, régulièrement évoquée dans les débats sur l'éducation en langues régionales et minoritaires à travers l'Europe.

Plus récemment, la *Llei 1/2024, de 27 de juny, de la Generalitat, de llibertat educativa* (Loi 1/2024 de la Generalitat du 27 juin sur la liberté éducative) a introduit un mécanisme inédit : un processus de consultation formel dans lequel les représentant·es légaux·ales des élèves de chaque établissement votent afin de déterminer la **langue d'enseignement de base** (le valencien ou l'espagnol) à chaque niveau de l'enseignement pré-universitaire. La consultation a été menée en février et en mars 2025, et ses résultats ont été appliqués à partir de l'année scolaire 2025-2026.

Il s'agit là d'un **cas singulier dans le paysage européen des politiques éducatives relatives aux langues minoritaires régionales** : une consultation collective contraignante des familles au niveau de l'établissement scolaire, afin de déterminer la langue d'enseignement sur un territoire doté d'une langue régionale qui est protégée par la loi. Si des mécanismes de choix parental existent dans d'autres contextes, aucun ne repose sur un vote périodique produisant des effets directs et juridiquement contraignants sur la configuration linguistique des unités scolaires.

## La dimension de l'apprentissage par les pairs

Cet événement rassemble des décideur·euses politiques, des administrateur·rices de l'éducation, des concepteur·rices de programmes scolaires, des chercheur·euses et des représentant·es communautaires venu·es de toute l'Europe afin d'échanger des expériences sur des défis communs et d'explorer des réponses pratiques et fondées sur des données factuelles.

Il combine deux dimensions complémentaires. La communauté valencienne sert de territoire hôte et de cas d'étude : son cadre politique, les résultats de la consultation de 2025 et la réalité concrète des classes multilingues – y compris dans des établissements accueillant une importante population issue de l'immigration – seront examinés en profondeur et observés directement lors de visites d'écoles prévues le deuxième jour. Parallèlement, des représentant·es d'autres territoires européens

présenteront leurs propres politiques, initiatives et projets, apportant des modèles et des expériences qui reflètent la diversité des approches en matière d'éducation en langues régionales et minoritaires. Les échanges sont conçus comme un processus véritablement bidirectionnel : le contexte valencien servira de point de départ à la réflexion, tandis que les contributions des autres régions enrichiront la discussion et offriront des enseignements transférables à l'ensemble des participant·es.

### Objectifs de l'événement d'apprentissage par les pairs

- **Analyser et comparer les cadres politiques** relatifs à l'enseignement des langues régionales et minoritaires (LRM) dans les systèmes éducatifs multilingues, en accordant une attention particulière aux mécanismes juridiques, aux modèles de gouvernance et aux processus décisionnels ayant une incidence sur l'enseignement des langues.
- **Examiner le cas valencien en tant que modèle linguistique**, en mettant l'accent sur son zonage territorial, le récent processus de consultation parentale et leur impact sur l'enseignement des langues, l'équité et les pratiques de classe.
- **Échanger des stratégies fondées sur des données probantes et des modèles pédagogiques** favorisant un enseignement et un apprentissage efficaces des LRM dans des classes de plus en plus diversifiées, y compris dans des contextes marqués par une forte présence de populations multilingues et issues de l'immigration.
- **Explorer la manière dont différentes régions européennes répondent à des défis communs**, tels que le maintien de la transmission des LRM, l'équilibre entre les droits linguistiques et la liberté éducative, ainsi que la garantie d'un niveau élevé de compétence tant dans les langues régionales et nationales que dans d'autres langues au sein du programme scolaire.
- **Identifier les approches transférables et les enseignements politiques** susceptibles d'éclairer la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'enseignement des langues régionales et minoritaires dans d'autres contextes nationaux et régionaux.
- **Renforcer les réseaux professionnels et la collaboration entre pairs** parmi les décideur·euses politiques, les administrateur·rices de l'éducation, les chercheur·euses et les acteur·rices communautaires engagé·es dans l'enseignement des langues régionales et minoritaires.
- **Contribuer à la continuité des activités d'apprentissage par les pairs**, en générant des idées et des conclusions qui alimenteront les événements ultérieurs, y compris le prochain événement d'apprentissage par pairs organisé en Frise.

### Résultats attendus

- Un document de synthèse rédigé par le rapporteur, mettant en évidence les principaux enseignements et les perspectives transférables issus de l'ensemble des territoires participants ;
- une série de conclusions qui serviront de base au prochain événement d'apprentissage par les pairs (Frise) ;
- une courte vidéo présentant le contexte valencien et les messages clés de l'événement en vue d'une diffusion plus large.

### Profil des participant·es

Les candidat·es nommé·es devraient remplir au moins l'une des fonctions professionnelles suivantes :

- responsables de l'éducation et de l'administration scolaire ;

- décideur·euses en matière de politique linguistique activement engagé·es dans les langues régionales et minoritaires au sein des systèmes éducatifs nationaux et régionaux ;
- concepteur·rices de programmes scolaires ;
- représentant·es des gouvernements nationaux et régionaux ;
- dirigeant·es communautaires et ONG ;
- chercheur·euses travaillant dans le domaine des langues régionales et minoritaires ;
- chef·fes d'établissement ;
- inspecteur·rices.